

Fiche de location PS10 pour les patients

Nom, société : -

Nom du praticien :

Adresse :





Code postal, ville :

Pays :

Téléphone :

Email :

Options choisies :

 2288 , 30328 PS10 basic human edition, en location avec carte verte et 1 drap housse - Ce PS10 peut uniquement lire une carte verte (programmation impossible depuis le clavier).	156.00 € TTC par mois
 2288 , 30335 PS10 basic human edition, en location avec carte verte et 2 bracelets - Ce PS10 peut uniquement lire une carte verte (programmation impossible depuis le clavier).	144.00 € TTC par mois
 2294 PS10 avec M9 (RAH pour patients) (avec carte verte) en location - Ce PS10 peut lire une carte verte et se programmer depuis le clavier. Nécessite un détecteur à choisir ci-dessous :	135.00 € TTC par mois
30323_rent Détecteur tissu drap housse (1,85m x 80cm), en location - avec 1,5 m de câble de connexion	25.00 € TTC par mois
30335_rent Détecteur tissu: Bracelet 30 cm fermeture scratch, en location - Bracelet (1 bracelet) 30 cm fermeture scratch avec 1,5 m de câble de connexion (prendre par 2)	7.00 € TTC par mois
33001 Gobelet protégé, en location - avec 1,5 m de câble de connexion	10.00 € TTC par mois
35901 Carte verte (green card), en location	4.80 € TTC par mois
35911 Lot de 5 cartes vertes (green cards), en location	24.00 € TTC par mois
 810 Rayotabs comprimés de lactose 1x126	9.00 € TTC

Cocher les options choisies ou indiquer la quantité

- Total mensuel :

Frais d'expédition : 5 EUR à ajouter sur la première mensualité (sauf si pris sur place).

Contrat interrompable à tout moment par l'achat du système, ou à tout moment après les 3 premiers mois.

Caution : 5000 EUR par chèque non encaissé, à renvoyer avec le contrat signé.

Contrat de location

Article 1- DESIGNATION - Le propriétaire loue le matériel désigné au preneur ; le présent contrat de location porte sur le matériel choisi ci-dessus.

Cette liste pourra être augmentée ou diminuée de tout matériel demandé par le preneur et accepté par le propriétaire, sous forme d'un devis modifié ou ajouté, signé par les deux parties ou accepté par email, selon les termes de la durée en article 2 pour la diminution, ou à tout moment pour l'augmentation.

Article 2- DUREE DE LA LOCATION - Pour chaque matériel loué, la location est consentie pour une durée minimum de trois mois (sauf appareils de géobiologie, deux mois) à compter de la date de la livraison.

Elle se renouvellera par tacite reconduction mois par mois, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec avis de réception ou par email avec accusé de réception envoyé à contact@extrao.fr, un mois avant le terme. Le retour du matériel est à la charge du preneur. La location de tout ou partie du matériel loué pourra être interrompue à tout moment par l'achat du matériel en question, sur demande du preneur. Un devis de vente sera alors établi, et le paiement du matériel interrompra automatiquement le contrat de location du matériel acheté.

Article 3- LOYER ET PAIEMENT - Le montant du loyer mensuel est indiqué ci-dessus. Le paiement sera fait soit par prélèvement automatique, avec une autorisation de prélèvement sur un compte bancaire français ; soit par prélèvement sur la carte bancaire du preneur. La facture est établie en début de période. Sur accord spécial et selon le montant, le paiement pourra être également réalisé par chèque chaque mois.

Article 4- CONDITIONS GENERALES - Le matériel est vérifié et testé à sa mise en service, ce qui implique pour le preneur qu'il accepte le parfait état de fonctionnement de celui-ci. Toute réserve sur le fonctionnement après livraison devra être faite dans les 7 jours de la livraison. A réception du matériel, le preneur est responsable de celui-ci. Le preneur qui transporte le matériel lui-même ou le fait transporter, s'engage à le faire dans les meilleures conditions. Le preneur devra assurer tous risques le matériel loué (vandalisme, catastrophes naturelles dégâts corporels et matériels...) ainsi que contre le vol. Le preneur est formé à l'utilisation du matériel par le propriétaire ou son conseil et de ce fait est supposé connaître le fonctionnement et la manipulation du matériel, il sera donc tenu responsable de tout mauvais emploi. Le preneur certifie connaître toutes les mises en garde sécurité, les risques et précautions et précautions à prendre concernant l'utilisation du matériel loué par le biais du présent contrat. En aucun cas le propriétaire ne pourra être tenu pour responsable de tous les dommages corporels ou matériels résultant de l'utilisation de son matériel par le preneur ayant accepté le parfait fonctionnement du matériel par la signature du présent contrat. Le preneur tiendra à jour le registre des vérifications. La distribution/installation électrique utilisée et/ou mise à disposition par le preneur est censée être aux normes et fiable, tous les dégâts subis par le matériel suite à une défaillance électrique, ou de toute installation sous la responsabilité du preneur, seront à la charge du preneur. Le matériel est soumis à une maintenance régulière par le propriétaire, tel qu'indiqué dans le manuel (entre autres, compteur horaire d'utilisation). Le preneur s'engage à ce

qu'aucune réparation ou intervention ne soit réalisée sur le matériel ou le logiciel par un tiers ou une Société autre que le propriétaire. Le preneur s'engage à conserver dans le meilleur état le matériel, en particulier en protégeant les parties louées en contact avec des éléments susceptibles de les salir. De manière générale, les accessoires considérés comme à changer régulièrement selon leur usure normale, ne font pas partie de la location et sont achetés par le preneur, comme les bracelets, protections, etc. Si des tissus sont loués, ils doivent être maintenus propres en les protégeant avec un tissu en coton.

Article 5- DEPOT DE GARANTIE - Le preneur devra remettre au propriétaire le jour de la prise de possession du matériel un chèque d'une valeur de 5000 EUR ; ce chèque ne sera pas encaissé et servira à titre de dépôt de garantie pour répondre des dégâts qui pourraient être causés aux objets loués ou de tout problème de récupération du matériel en cas, par exemple et de manière non limitative : d'impayés du preneur ; de vol ou de dégradation dont l'assurance du preneur ne prendrait pas en charge ; de non-restitution du matériel ; etc. Le chèque non encaissé de dépôt de garantie sera restitué au retour du matériel en bon état. Ce chèque sera à refaire chaque année, afin qu'il reste valable. Le précédent chèque sera alors échangé avec le nouveau.

Article 6- RESTITUTION DU MATERIEL - Un état du matériel contradictoire sera établi à la mise à disposition du matériel au preneur et fera l'objet d'un inventaire de retour. La remise en état consécutive à toute déféctuosité, irrégularité ou usure exagérée par rapport à l'utilisation spécifiée constatée lors de ce contrôle est à la charge du preneur. La non restitution du matériel à l'échéance du présent contrat donnera lieu au versement par le preneur au propriétaire une indemnité correspondant à la valeur à la vente du matériel loué. En cas de saisie du matériel, le preneur a l'obligation d'avertir que le matériel ne lui appartient pas, de prévenir immédiatement le propriétaire avec les coordonnées des saisisseurs, et de transmettre ou faire copie à ces derniers du présent contrat. Dans tous les cas, le matériel reste la propriété entière du propriétaire durant toute la durée de la location.

Article 7- LITIGES - En cas de litige, les parties signataires conviennent de porter leur différend devant les tribunaux compétents du ressort du siège du propriétaire.

Article 8- PROTECTION DES DONNEES - En application de l'article L.27 de la loi du 6 Janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le preneur dispose d'un droit d'accès et de rectification pour toute information le concernant en s'adressant par courrier au propriétaire. Le propriétaire s'engage à ne divulguer aucune des coordonnées du preneur sans son accord exprès.


Article 9- CLAUSE DE TRANSFERT - Le propriétaire se réserve le droit de transférer, à tout tiers de son choix et sous quelque forme que ce soit, les droits et obligations qu'il tient des présentes Conditions Générales d'Utilisation et / ou Conditions Particulières d'Utilisation, ce que le preneur accepte expressément.

Article 10- NULLITE D'UNE CLAUSE - La nullité en tout ou partie d'une quelconque des dispositions du présent contrat aux termes d'une disposition légale ou règlementaire ou d'une décision de justice devenue définitive n'entraîne pas la nullité des autres dispositions ou de la partie de la disposition non entachée de nullité.

Article 11- CONDITIONS PARTICULIERES - Aucune autre condition particulière.

Numéro de série du matériel si applicable :

Fait à _____, le _____
 Le propriétaire _____ Le preneur _____

	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) _____ EXTRAORDINAIRE SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de _____ EXTRAORDINAIRE SAS Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.		EXTRAORDINAIRE – RAYONEX FRANCE
	Référence unique du mandat : <u>FR10ZZZ617041-1</u>	Identifiant créancier SEPA : <u>FR10ZZZ617041</u>	
Débiteur : Votre Nom _____ Votre Adresse _____ Code postal _____ Ville _____ Pays _____	Créancier : Nom <u>EXTRAORDINAIRE SAS</u> Adresse <u>Le Puch</u> Code postal <u>66730</u> Ville <u>SOURNIA</u> Pays <u>FRANCE</u>		
Votre IBAN : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>			
Votre BIC : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>			
Paiement : Ponctuel <input type="checkbox"/> Récurrent/Répétitif <input type="checkbox"/>			
Fait le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>		à _____ Signature _____	
Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Veillez compléter tous les champs du mandat. Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification prévus aux articles 38 et suivants de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.			